

ASSEMBLÉE NATIONALE5 décembre 2025

METTRE EN PLACE UN PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INNOVATION
THÉRAPEUTIQUE CONTRE LES CANCERS, LES MALADIES RARES ET LES MALADIES
ORPHELINES DE L'ENFANT - (N° 2190)

Commission	
Gouvernement	

N° 12

AMENDEMENT

présenté par
M. Sitzenstuhl

TITRE

Au début du titre, ajouter les mots :

« créant une taxe ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à clarifier le titre de la PPL. En effet, cette dernière, dans son article 1er, crée une taxe prélevée sur le chiffre d'affaires des laboratoires pharmaceutiques.